

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2020

---

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS75

présenté par  
M. Cordier  
-----

### ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 3, après mot :

« emploi »,

insérer les mots :

« dont les modalités ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les entreprises à but d'emploi (EBE), les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale ou les groupes de collectivités territoriales ayant participé à la première expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte l'expérience de l'ensemble des acteurs de terrain qui ont participé dès le départ au dispositif sur les dix territoires pilotes afin d'éviter les erreurs à répétition et faire grandir le dispositif pour permettre sa pérennisation.